

CHAPITRE I

Christine et Léa, deux « bonnes » filles

Christine et Léa sont issues d'un milieu modeste. Leurs parents, Gustave Papin et Clémence Derré, sont tous les deux cultivateurs. Mariés depuis l'automne 1901, ils vivent dans un village, à Saint-Mars-d'Outillé, près du Mans. Gustave est le fils d'un tisserand et d'une couturière. C'est le deuxième de quatre enfants. Clémence, elle, est la benjamine d'une fratrie de six. Ses parents sont cultivateurs, et son père est également ancien tisserand.

Quelques mois après leur mariage — les dates font supposer une conception anticipée de leur premier enfant, à leurs noces — le ménage donne naissance, le 12 février 1902, à une petite fille, Emilia. Trois ans plus tard, Christine naît dans un nouveau logement fraîchement loué, le 8 mars 1905. À cette époque, toute la famille, incluant désormais deux filles, vit réunie sous le même toit. En dépit de la pauvreté des renseignements fournis par la mère, les experts psychiatres relèvent une absence de problèmes majeurs concernant la santé de Christine. Elle serait née à terme... Rien n'attire l'attention des médecins sur une quelconque particularité.

À peine un an après sa naissance, la jeune enfant est placée en nourrice chez sa tante paternelle, Isabelle. Pourquoi Christine est-elle confiée à une tierce personne, à la différence d'Emilia, son aînée ? Les raisons de cette démarche sont mystérieuses. Isabelle, qui n'est pas encore mariée à l'époque, vit avec son père dans la maison familiale, et c'est entre cette tante et son grand-père pater-

nel que Christine grandit et passe les premières années de sa vie jusqu'à l'âge de sept ans.

Léa, la dernière fille des époux Papin, vient au monde à la fin de l'été 1911, le 15 septembre et, comme Christine, elle se retrouve confiée très rapidement à un membre de sa famille. Cette fois-ci, c'est dans la branche maternelle chez Pauline, une grand-tante, que l'enfant demeure jusqu'à l'âge de huit ans.

Entre-temps et très rapidement après la naissance de Léa, le couple vole en éclats. En octobre 1912, Gustave introduit une procédure de divorce. L'ordonnance de non-conciliation lui donne la garde d'une de ses filles. Quatre mois plus tard, le jugement provisoire lui ôte ce droit et l'attribue en totalité à la mère des enfants. Le 14 mai 1913, le divorce est prononcé aux torts du mari. Le jugement fait mention de violences de la part de Gustave à l'encontre de Clémence, d'alcoolisme, d'adultère, d'incitation à la débauche envers ses filles¹. Selon le jugement, Gustave aurait fait « penser mensongèrement contre leur mère les accusations les plus odieuses ». Conformément à la loi, les filles resteront avec cette dernière.

Dans la réalité des faits, Léa est déjà chez une grand-tante, et Christine chez une autre. Clémence, leur mère, n'aura donc jamais vraiment eu la charge quotidienne de ses filles. Les demoiselles Papin n'ont pas échappé à certains usages consistant au placement des enfants pour des raisons très souvent économiques. C'est d'ailleurs une nouvelle fois le cas, quelques semaines avant la prononciation du divorce. Les deux aînées de la famille sont placées. Cette fois, leur destination est le « Bon Pasteur », une institution catholique du Mans, dans laquelle Christine passera quelques années, et Emilia sa vie entière. Christine y apprend la couture et la broderie. Emilia et Christine partagent leur première année chez les religieuses dans la même classe, puis sont finalement séparées.

Les jeunes filles

Les années s'écoulent. La mère exerce désormais le métier de domestique. Elle place Léa, en 1919, à l'âge de huit ans, dans un orphelinat du Mans. Gustave se remarie, événement que ses filles

ignoreront probablement toute leur vie. Christine quitte l'institution religieuse, à dix-sept ans, en 1922, et comme sa mère l'exige, commence sa vie professionnelle en tant que domestique. Emilia, de son côté, prend la décision d'entrer dans les ordres. Elle prend l'habit cette même année, année du départ de Christine et de leur séparation définitive.

Léa sort de l'orphelinat à treize ans, en 1924. Elle retrouve sa mère avec laquelle elle débute ses premières expériences professionnelles en tant que domestique. La jeune fille occupe plusieurs emplois dans le sillage de Clémence. En un peu plus d'une année, Léa et sa mère changent cinq fois d'employeurs. En 1926, Léa rejoint une nouvelle maison, celle de Mr et Mme Lancelin, en qualité de femme de chambre. Christine y est déjà entrée comme cuisinière. Elles ont quinze et vingt et un ans.



Léa et Christine Papin.

Les deux sœurs sont soumises au bon vouloir de leur mère qui n'a cessé de les placer et de les déplacer au gré de ses désirs ou de ses besoins. Une réalité dont on méconnaît les répercussions psychologiques sur les sœurs puisqu'elles n'en ont jamais rien

dit elles-mêmes. Ce qui est certain, c'est que, pendant leur séjour chez le couple Lancelin — séjour d'une durée de presque sept ans —, des changements d'ordre familial s'opèrent. Notamment, la relation avec leur mère se rompt. Aucun rapport n'existe avec Gustave, le père remarié depuis quatre ans.

Aucune plainte ne sort de la bouche de Christine ou de Léa, que ce soit d'un point de vue personnel ou professionnel. Elles ne font qu'un constat sans affect des événements de leur vie. Sans révolte apparente, elles se plient aux exigences des uns ou des autres : d'abord de leur mère, puis de leurs employeurs...

Que disent-elles de leur situation professionnelle ? Et que pensent l'entourage, les experts des jeunes femmes ?

Les « bonnes » filles

À l'instar de nombreux employés de maison, Christine et Léa logent chez leurs maîtres. Elles travaillent toute la semaine et bénéficient d'un après-midi de repos, le dimanche. Les jeunes femmes vendent leur force de travail sans rechigner, ni se plaindre de leur condition. La scène domestique est composée de trois ensembles. Il y a la maîtresse de maison, Madame Léonie Lancelin et Geneviève sa fille, puis les employées, Christine et Léa, et enfin le patron René Lancelin. En dehors du service, les deux sœurs ne semblent pas entretenir de relations avec les maîtres. Leurs liens sont distants. Les reproches de Madame Lancelin, « plus ou moins justifiés », sont acceptés sans difficulté apparente. Mr Lancelin est absent. Il ne s'adresse pas aux domestiques, ou très peu.

De leur séjour chez leurs patrons, Christine affirme, notamment, ceci :

« Je suis restée dans cette place où l'on était en somme assez bien traitées et assez bien nourries... » (Interrogatoire de Christine Papin du 3 février 1933.)

« Puisque j'y restais c'est que j'y étais bien [...]. Mme Lancelin aimait le travail strictement fait — je trouvais cela très bien [...]. Elle nous dit n'avoir jamais trouvé sa situation de domestique humiliante,

et ajoute : Si je l'avais trouvée telle, je l'aurais changée. — Il y a des métiers plus humiliants — faire la noce par exemple... » (Propos de Christine recueillis dans l'expertise psychiatrique.)

De son côté, Léa ne livre pas un discours différent :

« Ma mère aurait bien voulu que je parte de chez M. et Mme Lancelin, mais nous n'avons pas voulu car nous ne nous y trouvions pas trop mal... » (Interrogatoire de Léa Papin du 3 février 1933.)

Les experts relèvent quasiment les mêmes propos que ceux enregistrés pour Christine :

« Elle ne formule également aucun sentiment à l'égard de ses anciens maîtres ; comme Christine, elle dit également : si j'avais eu à me plaindre je ne serais pas restée ; Madame Lancelin exigeait un service dur, sans doute faisait-elle des observations, mais elle dit n'en avoir pas souffert et ajoute : si nous lui en avions voulu, nous ne serions pas restées... »

Dans la rue Bruyère — où se trouve le domicile de la famille Lancelin — et ses environs, les deux sœurs sont peu connues. Elles n'adressent jamais la parole au voisinage, pas même aux employés des maisons voisines ; elles sont décrites comme étant « travailleuses, propres et sérieuses », toutefois leur caractère est qualifié de « sombre et taciturne ». Leur conduite n'a jamais donné lieu à des critiques. Elles ne fréquentent ni les bals, ni le cinéma. On ne leur connaît aucune liaison amoureuse. Certains renseignements rapportent qu'elles ont une aversion pour les hommes, d'autres qualifient les deux sœurs d'hystériques, et cependant de manière récurrente, on note qu'elles sont « inséparables ».

M. René Lancelin, époux et père des victimes, témoigne également sur ses domestiques. D'après ses dires, Christine et Léa Papin ont toujours donné — durant les sept années passées chez eux — entière satisfaction. Christine n'était pas d'humeur triste, ni sombre durant les premiers temps, même si elle n'a jamais été très bavarde. Il pense que Léa, moins intelligente et sans initiative

personnelle, est sous l'influence de son aînée. Elle effectue ses tâches de manière mécanique. Selon lui, c'est à partir du moment où les filles ont dû se « brouiller » avec leur mère qu'elles sont devenues « sombres et taciturnes ». Dès lors, elles ont réduit leurs sorties du dimanche en quantité et en temps. Leurs promenades se résumaient à un dimanche sur trois et duraient à peine deux heures. Dès leur retour, elles montaient dans leur chambre pour n'en redescendre qu'en fin d'après-midi.

M. Lancelin livre quelques observations sur Christine :

« Nerveuse et facile à se monter la tête [...] aimait cependant trop à se faire aider par sa sœur Léa qui lui servait de véritable domestique sans maugréer... » (Déposition de René Lancelin du 11 février 1933.)

Puis sur Léa :

« Intelligence bornée [...] absolument dominée par sa sœur Christine, elle en était son esclave [...] avait depuis quelque temps maigri et se rapprochait de plus en plus comme ressemblance de sa sœur aînée [...] depuis quelque temps répondait à peine à ce qu'on lui disait et avait les yeux bizarres... » Déposition de René Lancelin du 11 février 1933.)

Comme nous l'avons déjà mentionné, une séparation s'était engagée entre les filles et leur mère. En 1929, Christine et Léa décident de rompre les liens avec celle-ci. Elles cessent de lui remettre leurs gages. Courant 1931, Clémence persiste dans sa quête pour retrouver ses enfants. Elle leur écrit deux lettres semblant contenir quelques idées de persécution dirigées contre elles.

Apparemment, les jeunes femmes restent indifférentes. Elles ignorent l'avertissement et ne reprennent pas contact avec leur mère. Quelques mois plus tard, à la fin de l'été 1931, pendant l'absence de leurs employeurs partis en vacances, Christine et Léa demandent à rencontrer le maire du Mans. La visite que rendent les deux sœurs est quelque peu surprenante et incongrue. Il s'agirait d'une demande d'« émancipation de Léa ». Cette rencontre

est signalée par le maire à cause du comportement « étrange » des demoiselles. Christine semble agitée, sa sœur plus réservée, reste dans l'ombre.

L'issue de l'investigation ne donne aucun résultat. L'affaire est classée sans suite. On n'a « rien à reprocher » aux « bonnes filles » Papin...

Qui étaient véritablement Christine et Léa Papin ? C'est dans leurs discours ou l'absence de leurs paroles qu'on aurait pu trouver la réponse, plus que dans leurs histoires et dans les faits eux-mêmes. Comment ont-elles vécu leurs parcours, ressenti leur vie, à la fois dans leur famille, mais aussi dans leur travail ? Qu'est-ce qui les a traversées, saisissant chacune d'elles, puis toutes les deux, le 2 février 1933, lorsqu'elles se sont sauvagement « jetées » sur leurs « maîtresses » alors que ces dernières rentraient à leur domicile ?

Aujourd'hui, de longues années plus tard, nous ne sommes pas plus éclairés sur la personnalité singulière des deux jeunes femmes. Étant peu enclines à la parole, dans un contexte judiciaire également peu porté sur l'écoute des personnes, les informations personnelles valables les concernant, n'appartenant ni à la fiction, ni au fantasme, restent assez minces².

Lorsque, en février 1933, a lieu leur « incompréhensible » passage à l'acte meurtrier auquel elles ne donneront aucun motif « valable », c'est la stupéfaction et la porte ouverte aux interprétations les plus extravagantes.

NOTES

1. Nous ne savons pas laquelle des enfants Papin fut confiée à son père. L'ordonnance de non-conciliation reste introuvable aujourd'hui. Il paraît toutefois important de préciser que c'est à cause d'une mauvaise interprétation du contenu d'un jugement, lors de cette procédure de divorce, que vient l'idée d'un abus du père envers l'une de ses filles. Une lecture faussée du jugement provisoire du 12 février 1913 a provoqué ces allégations totalement erronées au sujet de Gustave et de son comportement, en particulier pendant les débats du procès, par la défense.

2. Les éléments de vie proviennent du dossier d'instruction, également du travail de Gérard Gourmel et de la chronologie minutieuse qu'il a effectuée sur tous les protagonistes de l'affaire, *L'Ombre double, Dits et non-dits de l'affaire Papin, op. cit.*